

## Factures communales :

### un nouveau moyen de paiement offert

La Commune de JOUY AUX ARCHES offre à ses administrés une nouvelle modalité de paiement de ses factures.

En plus de pouvoir payer :

- en chèque ou en numéraire auprès du Trésor Public de Montigny-lès-Metz,
- d'effectuer un paiement par virement bancaire,
- il est désormais possible de payer par carte bancaire sur internet.

Pour cela, il suffit de se connecter au site national et sécurisé :

**[tipi.budget.gouv.fr](https://tipi.budget.gouv.fr)**

et de renseigner l'identifiant collectivité, la référence et le montant.

Ces informations sont bien sûr présentes sur la facture et ont été surlignées, pour les factures non soumises au prélèvement automatique.

Pratique et sécurisé, n'hésitez pas à utiliser ce nouveau moyen de paiement !